

C.C.A.S de LES DEUX ALPES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

48 avenue de la Muzelle

N° 2023-23

38860 – LES DEUX ALPES

Séance du 09 août 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 03 août 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie LES DEUX ALPES, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS.

Présents : MM. Stéphane SAUVEBOIS Président du CCAS, Jocelyne MARTIN Vice-Présidente du CCAS, Stéphane GALLAND, Brigitte MANIN, membres élus, Catherine GONON, Nadjeschda PIETSCH, Enrica TASSO, Florence TRACOL membres nommées.

Absente : Mme Estelle FAURE, membre élue

Pouvoir : MM. Estelle FAURE à Jocelyne MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Nadjeschda PIETSCH

DOMAINE : 8.2 – FINANCES LOCALES – 7 10 - Divers

OBJET : régularisation état de développement des soldes CCAS

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'en 2011, la Commune historique de Mont de Lans a créé une régie d'avances auprès du CCAS de Mont de Lans avec un fond de caisse en espèces de 305 €.

En 2014, cette régie d'avances a cessé de fonctionner car remplacée par la délivrance de bons alimentaires. Cependant, suite à des mouvements de personnel, la régie n'a pas été clôturée administrativement et par voie de conséquence, le fonds de caisse n'a pas été restitué.

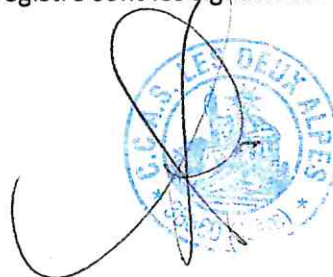
Aujourd'hui, le Trésor Public demande de régulariser la situation et que le CCAS prenne à sa charge le débet de 305 €.

CONSIDERANT le bien-fondé de la demande du Trésor Public

Le Conseil d'Administration ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** que le CCAS Les Deux Alpes prenne en charge le déficit de 305 €
- **DIT** que cette somme sera imputée au compte 6588

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,
Stéphane SAUVEBOIS